



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 décembre 2020**

Compte rendu affiché le **18 décembre 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **4 décembre 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Nadia LAKEHAL**

Objet :

Représentation de la commune au conseil départemental d'accès au droit (CDAD) du Rhône

V_DEL_201211_31

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Le conseil départemental d'accès au droit (CDAD) du Rhône est un groupement d'intérêt public placé sous la présidence du président du tribunal judiciaire de Lyon. Il a pour mission essentielle de définir, de piloter et de coordonner une politique locale d'accès au droit.

L'accès aux droits consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et les devoirs ;
- d'orientation vers les structures chargées d'assurer l'exercice des droits ;
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation ;
- de consultation et d'assistance juridique pour l'accomplissement d'actes ;
- d'assistance par un professionnel lors de démarches non juridictionnelles.

La commune de Vaulx-en-Velin est membre associé du CDAD. Elle dispose, à ce titre, sur son territoire, d'une maison de la justice et du droit pour mettre en œuvre concrètement l'accès aux droits.

La commune, en sa qualité de membre associé, a voix délibérative à l'assemblée générale du CDAD. Il convient donc de désigner le représentant de la commune afin de porter au sein du CDAD les intérêts de la commune.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ de désigner le représentant de la commune au conseil départemental d'accès au droit du Rhône.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_31-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la convention constitutive du comité départemental d'accès au droit (CDAD) du Rhône ;

Entendu le rapport présenté le 11 décembre 2020 par Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

► de nommer Madame Muriel LECERF en qualité de représentante de la commune au sein du comité départemental d'accès au droit du Rhône.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 34
Votes Contre : 1
Abstention : 1
Sans participation : 7

Ainsi fait et délibéré le vendredi 11 décembre 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY